

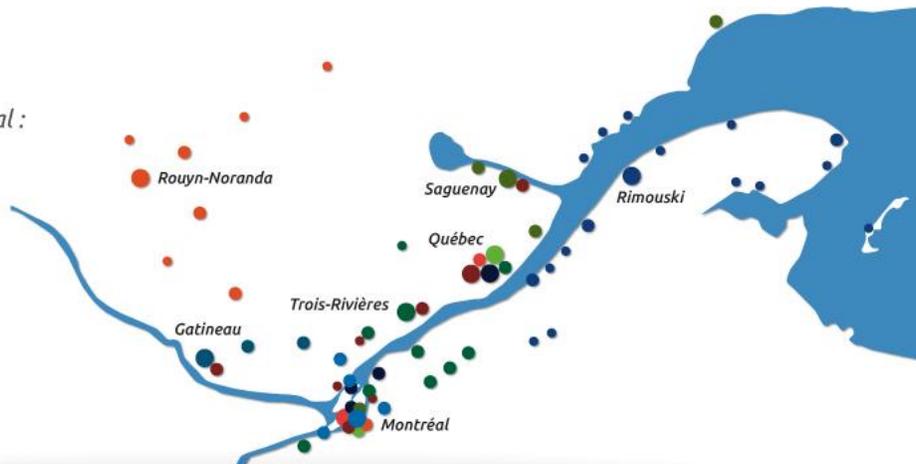
NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DU 25 MARS 2020

Un réseau de calibre international :

- qui change nos milieux de vie
- qui change nos économies
- qui change notre monde



 Université du Québec

UQAM UQTR UQAC UQAR UQO UQAT INRS ENAP ÉTS TÉLUQ

RÉUNION DU 25 MARS 2020 (2020-3-AG)

INFORMATION

Nomination par le Conseil des ministres le 18 mars 2020

Le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Mme Lucie Laflamme à titre de directrice générale de la TÉLUQ, pour un mandat de cinq ans à compter du 30 mars 2020. Ainsi, M. André G. Roy, qui agit à titre de directeur général par intérim de la TÉLUQ depuis le 1^{er} août 2018, sera de retour dans ses fonctions de secrétaire général de l'Université du Québec le 30 mars prochain.

Aussi, le Conseil des ministres a nommé Mme Murielle Laberge à titre de rectrice de l'Université du Québec en Outaouais pour un mandat de cinq ans à compter du 30 mars 2020.

État de situation dans le réseau relativement aux mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19

À la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois le 13 mars dernier, les établissements du réseau ont mis en place des mesures afin de se conformer aux exigences gouvernementales visant à prévenir la propagation de la COVID-19.

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés que les chefs d'établissement du réseau échangent plusieurs fois par semaine sur l'évolution de la situation sur leur campus et se tiennent au courant des mesures mises en place pour assurer la santé des

membres de leur communauté ainsi que la poursuite de leurs activités dans un tel contexte.

Les membres ont pris connaissance des principales actions entreprises depuis le 13 mars qui ont été déployées sur les quatre fronts suivants :

- Restreindre l'accès aux campus et au lieu de travail
- Maintenir les services essentiels et prioritaires
- Développer de nouveaux outils et canaux de communication
- S'engager vers la formation à distance et le télétravail

Les établissements informent régulièrement leur communauté universitaire de l'évolution de la situation par des messages et une *Foire aux questions* diffusés sur les sites Internet de chacun. Pour le siège social, l'information est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.uquebec.ca/reseau/fr/contenu/coronavirus-covid-19>

Résumé du budget provincial 2020-2021

L'Assemblée des gouverneurs est informée de certaines mesures prévues au dernier budget provincial 2020-2021 visant l'enseignement supérieur.

Aussi, les membres sont mis au courant de la mise sur pied d'un comité mixte auquel participent des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du milieu universitaire pour examiner les enjeux financiers de la crise actuelle liée à la COVID-19.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Assemblée des gouverneurs

L'Assemblée des gouverneurs est informée qu'une demande de décret a été transmise au gouvernement en vue de la nomination à cette instance de Mme Marie-Pierre Sarrazin, étudiante à l'UQAR, comme membre désignée par les étudiants pour un mandat de deux ans.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Délivrance des diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a délivré 2 315 diplômes à des étudiants de l'UQAC (554), de l'UQAR (22), de l'UQO (647), de l'UQAT (298), de l'ÉTS (514) et de la TÉLUQ (280). Depuis la création de l'Université du Québec en 1968, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui décerne ses propres diplômes, ont délivré 738 633 diplômes.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Calendrier 2021-2022 des instances statutaires

Le calendrier des réunions des organismes statutaires 2021-2022 de l'Université du Québec a été déposé aux membres de l'Assemblée des gouverneurs. Il est disponible sur le site de l'Université à l'adresse suivante :

<http://www.uquebec.ca/sgdaj/calendrier.htm>

RÉUNION SPÉCIALE DU 25 MARS 2020 (2020-4-AG-S)

Modification du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*

Afin d'assurer la tenue de réunions en période d'urgence décrétée par le gouvernement où plusieurs membres pourraient être dans l'incapacité d'y assister, l'Assemblée des gouverneurs a apporté une modification au règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires* qui vise à abaisser le quorum pour la tenue des instances statutaires de l'Université du Québec. Le quorum des réunions des instances est abaissé au tiers des membres en fonction seulement lorsqu'une situation d'urgence est décrétée par le gouvernement.

Les modifications réglementaires entreront en vigueur dès leur publication dans la Gazette officielle du Québec prévue le 11 avril 2020.

